

Initiative cantonale pour des loyers équitables et abordables grâce à des loyers précédents transparents (initiative sur les loyers)

Les citoyens et citoyennes du canton de Berne soussignés déposent, en vertu de l'article 58 de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 et des articles 140 et suivants de la loi cantonale du 5 juin 2012 sur les droits politiques, l'initiative suivante revêtant la forme d'un projet rédigé de toutes pièces :

L'initiative populaire présentée sous forme d'un projet rédigé de toutes pièces demande de modifier la loi sur l'introduction du Code civil suisse du 28 mai 1911 (LiCCS, RSB 211.1) comme suit :

Art. 135a (nouveau) Déclaration du loyer précédent

1 En cas de pénurie de logements, le Conseil-exécutif rend obligatoire l'usage de la formule officielle en vertu de l'art. 270, al. 2 CO pour la conclusion d'un bail sur l'ensemble du territoire cantonal ou dans certains arrondissements administratifs.

2 Il y a pénurie de logements, lorsque le taux de logements vacants dans le canton ou dans certains arrondissements administratifs se situe à 1,5% au plus. S'il repasse au-dessus de 1,5% dans le canton ou dans certains arrondissements administratifs, le Conseil-exécutif lève à nouveau cette obligation.

3 Le Service compétent du canton de Berne recense chaque année au 1^{er} juin le taux de logements vacants sur l'ensemble du territoire cantonal et dans les arrondissements administratifs.

4 Une modification de l'obligation d'user de la formule officielle entre en vigueur à partir du 1^{er} novembre de l'année concernée.

Seules les personnes disposant du droit de vote en matière cantonale dans la commune politique mentionnée en tête de liste peuvent y apposer leur signature. Celui ou celle qui signe d'un autre nom ou falsifie de toute autre manière le résultat de la collecte de signatures est punissable selon l'article 282 du code pénal.

Début de la récolte des signatures : 16.03.2023. Dernier délai de remise des signatures pour attestation au service responsable de la tenue du registre : 18.09.2023



- ✓ pour des loyers équitables et des logements abordables
- ✓ pour améliorer la confiance entre bailleur-esse et locataire
- ✓ pour une solution éprouvée contre les loyers abusifs



Arrondissement administratif		NPA	Commune politique			Contrôle (laisser en blanc)
N°	Nom, prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (JJ MM AAAA) de sa main	Adresse (rue et numéro) (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Signature manuscrite		
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

Veillez envoyer ce formulaire, intégralement ou partiellement rempli, dans les plus brefs délais et avant le 08.09.2023 à : Mieterinnen- und Mieterverband Kanton Bern, Monbijoustrasse 61, 3007 Berne

Pour commander des feuilles de signatures supplémentaires, adressez-vous à : www.loyers-equitables-berne.ch, mv@mvbern.ch ou 031 378 21 21

Le comité d'initiative, composé des membres ci-dessous, est habilité à retirer cette initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres disposant du droit de vote : Edith Siegenthaler, Königstrasse 6, 3008 Bern; Anna Tanner, Schützengasse 28, 2502 Bienne; Brigitte Hilty Haller, Königweg 1, 3006 Bern; Barbara Stotzer-Wyss, Stadtguttmatt 14, 3294 Büren a. A.; Christoph Grupp, General-Dufourstrasse 66, 2502 Bienne; Beat Cattaruzza, Egliweg 6, 2560 Nidau; Sandra Rupp, Fliederweg 13, 3600 Thun

Le comité d'initiative se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires. Veuillez laisser ce champ vierge.

L'agent-e soussigné-e certifie que les signataires ci-dessus ont le droit de vote en matière cantonale et qu'ils exercent leurs droits politiques dans cette commune.

Date de réception _____ Nombre de signatures attestées _____

Lieu, date _____ Signature _____

Timbre officiel ou qualité officielle :